



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 78 de l'ordre du jour

**Comité consultatif pour le Programme d'assistance
des Nations Unies aux fins de l'enseignement,
de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/73 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 2003. Il rend compte de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international durant l'exercice biennal 2004-2005 et contient des directives et recommandations pour son exécution durant l'exercice biennal 2006-2007.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Exécution du Programme durant l'exercice biennal 2004-2005	3–39	3
A. Activités de l'Organisation des Nations Unies	3–38	3
1. Séminaire de droit international	3–6	3
2. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	7–12	4
3. Cours régionaux	13	5
4. Activités du Bureau des affaires juridiques	14–31	5
a) Droit international public et autres activités	14–19	5
b) Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes : la dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe.	20–25	7
c) Activités concernant le droit commercial international.	26–28	8
d) Activités ayant trait au droit des traités	29–31	9
5. Publications	32–37	9
a) Collection des traités des Nations Unies	32	9
b) <i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>	33	10
c) <i>Recueil des sentences arbitrales</i>	34	10
d) <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> <i>et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	35	10
e) Autres publications.	36–37	10
6. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies	38	10
B. Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ..	39	11
III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme pendant l'exercice biennal 2006-2007	40–55	11
A. Observations générales	40–42	11
B. Activités de l'Organisation des Nations Unies	43–55	12
IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme	56–68	14
A. Exercice biennal 2004-2005	56–65	14
B. Exercice biennal 2006-2007	66–68	15
V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.	69–79	15
A. Composition du Comité consultatif	69	15
B. Examen des rapports du Secrétaire général par le Comité consultatif à ses trente-neuvième et quarantième sessions	70–79	16

I. Introduction

1. Par sa résolution 58/73 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2004 et 2005 les activités qu'il avait exposées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/58/446). Au paragraphe 14 de sa résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2004 et 2005 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le programme, de lui faire des recommandations sur la réalisation de celui-ci dans les années à venir.

2. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme en 2004 et 2005, selon les directives et recommandations qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général (ibid.). Il rend notamment compte des activités qu'a menées l'Organisation des Nations Unies ou auxquelles elle a participé ainsi que des activités entreprises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Toutefois, sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent rapport ont trait à l'année 2005. Les informations relatives à l'année 2004 ont été incluses dans le rapport intérimaire du Secrétaire général, en date du 29 septembre 2004¹.

II. Exécution du Programme durant l'exercice biennal 2004-2005

A. Activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Séminaire de droit international

3. La quarante et unième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations à Genève du 11 juillet au 29 juillet 2005, durant la cinquante-septième session de la Commission du droit international. Vingt-quatre candidats (13 hommes et 11 femmes) ont été choisis pour participer au Séminaire de 2005. Ils étaient originaires des pays suivants : Allemagne, Belgique, Bénin, Canada, Chine, Colombie, Congo, États-Unis d'Amérique, Finlande, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Lituanie, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Togo et République tchèque.

4. Le Séminaire est financé par des contributions volontaires des États Membres et au moyen de bourses octroyées par les gouvernements à leurs nationaux. En 2005, les Gouvernements de l'Allemagne, de la Finlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la République tchèque, de la Suède et de la Suisse ont ainsi octroyé des bourses. Grâce à celles-ci, il a été possible de parvenir à une répartition géographique adéquate et de retenir des candidats méritants qui autrement n'auraient pu participer au Séminaire. Pour la session de 2005, des bourses complètes (frais de voyage et frais de subsistance) ont été octroyées à 10 candidats et des bourses partielles (frais de subsistance ou frais de voyage seulement) à six candidats.

5. C'est M. Djamchid Momtaz, le Président de la Commission du droit international, qui a ouvert le Séminaire. L'organisation, l'administration et la

conduite de celui-ci ont été assurées par M. Ulrich von Blumenthal, conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève.

6. Des membres de la Commission ont présenté des exposés sur les sujets ci-après : « Actes unilatéraux » (V. Rodríguez Cedeño, en coopération avec M. I. Torres Cazorla); « Protection diplomatique » (J. Dugard); « Avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004 » (D. Momtaz); « Responsabilité internationale au titre d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international » (P. S. Rao); « Ressources naturelles partagées » (C. Yamada); « Fragmentation du droit international » (M. Koskenniemi); « Responsabilité des organisations internationales » (G. Gaja). D'autres intervenants ont également présenté des exposés : « L'œuvre de la Commission du droit international » (A. Pronto, juriste, Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies); « Droit international des réfugiés – Développements récents » [(V. Cochetel, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)]; « Le système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce » (Y. Renouf, conseiller juridique, Organisation mondiale du commerce); « Les activités du Comité des droits de l'homme » (M. Schmidt, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). Des visites d'étude à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire et au Palais Wilson ont en outre été organisées.

2. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

7. Au paragraphe 2 a) de sa résolution 58/73, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer en 2004 et en 2005 des bourses de perfectionnement en droit international dont le nombre serait fonction des ressources d'ensemble du Programme d'assistance et qui seraient attribuées à la demande de gouvernements de pays en développement. En application de cette résolution, 20 bourses ont été accordées en 2004 et 17 en 2005.

8. En 2005, 291 candidatures émanant de 56 pays avaient été reçues à la date limite. Les 16 boursiers (8 hommes et 8 femmes) choisis en 2005 étaient originaires des pays suivants : Cambodge, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Géorgie, Honduras, Kirghizistan, Liban, Mali, Maurice, Mongolie, Niger, Pérou, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Togo. De plus, trois observateurs, originaires du Liban, de Roumanie et de Turquie, participaient au Programme en 2005.

9. Outre une série de conférences de droit international public à l'Académie de droit international de La Haye, le Programme de bourses de perfectionnement comprenait un cycle intensif de séminaires et de visites d'étude complémentaires organisé par le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies par l'UNITAR.

10. En 2005, les cours ont porté sur les sujets suivants : « Le droit international pour l'humanité : vers un nouveau droit des gens » (A. A. Cancado-Trinidad, juge et ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme); « Rétablir la paix après les conflits armés au moyen d'opérations multinationales » (P. Daillier, Université de Paris X); « La Cour pénale internationale » (E. David, Université libre de Bruxelles); « L'accès à la justice internationale dans les différends environnementaux » (G. Loibl, Université de Vienne); « L'intervention humanitaire aujourd'hui » (V. S. Mani, recteur, Gujarat National Law University); « Le multilatéralisme contre l'unilatéralisme : autorisation du recours à la force donnée par le Conseil de sécurité » (L. A. Sicilianos, Université d'Athènes); « La

contribution du droit international à la préservation à la diversité culturelle » (D. Turp, Université de Montréal).

11. En 2005, les séminaires spéciaux ont notamment porté sur les thèmes suivants : « Droit international humanitaire » (A. M. La Rosa, conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge); « Le droit international des réfugiés » (V. Robert, conseiller juridique, HCR); « Le système commercial multilatéral » (G. Marceau, conseiller, Division juridique, Organisation mondiale du commerce, Genève); « Le droit de la mer » (A. Mahiou, professeur à l'Université d'Aix-Marseille); « Le droit des traités » (G. Hafner, professeur, Université de Vienne); « La protection internationale des droits de l'homme » (I. Diallo, spécialiste des droits de l'homme, ancien expert du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme); « Le droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur, faculté de droit de l'Université de Genève); « Le droit pénal international » (E. David, professeur, Université libre de Bruxelles); « L'œuvre de la Commission du droit international » (D. Momtaz, professeur, Université de Téhéran et Président de la Commission du droit international).

12. Dans le cadre du Programme, des visites d'étude ont en 2005 été organisées auprès de la Cour internationale de Justice, de la Cour permanente d'arbitrage, de la Cour pénale internationale et de la Fondation Carnegie.

3. Cours régionaux

13. Le Gouvernement thaïlandais doit accueillir à Bangkok, du 25 octobre au 5 novembre 2005, un cours régional sur des questions de droit international à l'intention de 30 participants au maximum des pays d'Asie suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Vietnam.

4. Activités du Bureau des affaires juridiques

a) Droit international public et autres activités

14. Le Bureau des affaires juridiques, notamment sa Division de la codification, a continué de s'acquitter de diverses fonctions en rapport avec les objectifs du Programme.

15. En coopération avec l'UNITAR, le Bureau a pris diverses dispositions en ce qui concerne l'orientation générale du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, comme la sélection des boursiers et celle des conférenciers. La Division de la codification a maintenu des contacts permanents avec l'UNITAR afin que les directives approuvées pour le Programme de bourses par l'Assemblée générale soient respectées.

16. Le Bureau des affaires juridiques a accueilli des stagiaires et les a affectés dans divers services pour qu'ils participent aux activités du département. Il choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de la formation que chacun doit recevoir; il les affecte à des projets dans des domaines auxquels ils portent un intérêt particulier. Toutes les dépenses des stagiaires sont à leur charge.

17. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a assuré la gestion de la Médiathèque de droit international de l'Organisation des Nations Unies.

18. La Division de la codification participe à la diffusion électronique d'informations sur les activités de l'Organisation en matière de codification et de développement progressif du droit international, comme en ce qui concerne certains aspects de son application. On trouvera un résumé des activités de la Division dans la section « Droit international » de la page d'accueil de l'ONU sous l'intitulé « Codification » (<www.un.org/french/law/codifi.htm>). La Division administre également des sites Web pour la Sixième Commission de l'Assemblée générale (<www.un.org/French/ga/59/sixth/>), dont le site offre notamment des liens vers les documents dans toutes les langues officielles et un résumé des activités de la Commission classées par session, et pour la Commission du droit international (<www.un.org/french/law/ilc/index.html>), dont le site présente les derniers rapports de la Commission et d'autres éléments de documentation ainsi qu'un guide pour la recherche en ligne. De plus, des informations et de la documentation sont disponibles sur les sites Web du Comité spécial créé par la résolution 51/210 du 17 décembre 1996 de l'Assemblée générale relative au terrorisme international, du Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction, du Comité sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. La Division a aussi créé un site Web consacré au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (<www.un.org/law/repertory>). Ce site donne accès aux études consacrées aux divers articles de la Charte des Nations Unies qui seront publiées dans des volumes qui ne sont pas encore achevés. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais, espagnol et français sont sur Internet et elles sont mises à jour en permanence, au fur et à mesure que les versions linguistiques des études destinées au *Répertoire* deviennent disponibles. En 2004, la Division a créé un site Web pour l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, qui contient certains avis juridiques émis par le Secrétariat de l'Organisation. Enfin, la Division de la codification contribue à l'incorporation des avis juridiques publiés de l'ONU dans la base de données du Réseau mondial d'information juridique, qui devrait à terme contenir toutes les lois du monde, ainsi que d'autres informations juridiques.

19. Le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, accessible à partir de la page d'accueil de l'Organisation (<www.un.org/french/los/index.htm>), présente des informations sur presque tous les aspects des océans et du droit de la mer. Ces informations concernent notamment : a) la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention et l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons (y compris des informations sur la réunion des États parties à la Convention et de la documentation relative à l'Accord de 1995); b) les activités liées au point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Les océans et le droit de la mer », y compris le Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, les rapports du Secrétaire général, les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres documents de l'Assemblée générale publiés au titre de ce point de l'ordre du jour, des documents et des informations relatifs au mécanisme de notification et d'évaluation

systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et les documents officiels de l'Assemblée générale relatant les débats de l'Assemblée sur les océans et le droit de la mer; c) les trois organismes créés par la Convention de 1982, à savoir la Commission des limites du plateau continental, l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer; d) le règlement des différends, en particulier le choix de la procédure conformément à l'article 287 de la Convention et les déclarations faites au titre de l'article 298, et les listes de conciliateurs et d'arbitres ainsi que les listes d'experts, de même que des liens vers la Cour internationale de Justice et le Tribunal international du droit de la mer; et e) le renforcement des capacités et la formation, notamment le Programme de bourses d'études de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le Fonds d'affectation spéciale de coopération technique créé sur la base d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Nippon Foundation et les fonds d'affectation spéciale liés à la Commission des limites du plateau continental, au Tribunal international du droit de la mer, au processus consultatif et au programme TRAIN-SEA-COAST. De plus, on trouve sur le site Web de la Division le texte des traités de délimitation des frontières maritimes et des lois nationales concernant les zones maritimes, ainsi que des liens vers les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les établissements d'enseignement qui s'occupent des océans et du droit de la mer et des listes très complètes de documents et publications visant à faire mieux comprendre le régime juridique établi par la Convention de 1982.

**b) Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes :
la dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe**

20. La bourse financée par la dotation donne à ses bénéficiaires la possibilité de progresser dans la profession ou le métier qu'ils ont choisi en acquérant une connaissance approfondie, une meilleure compréhension et une plus grande spécialisation dans des domaines d'étude liés au droit de la mer et à son application. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme en droit, sciences de la mer, sciences politiques, gestion des océans, administration portuaire ou dans une discipline connexe. Ils doivent avoir au moins cinq années d'expérience professionnelle.

21. La bourse est attribuée par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'ONU, sur la recommandation du Groupe consultatif.

22. La bourse permet à son bénéficiaire de mener, dans des universités participantes, des études de troisième cycle et des recherches dans le domaine du droit de la mer, de son application et des affaires maritimes.

23. La bourse fait l'objet d'une publicité au niveau mondial et des candidatures sont sollicitées par l'intermédiaire des bureaux des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement et des centres d'information des Nations Unies. La sélection des candidats s'effectue en deux temps. L'examen préalable des candidatures individuelles et des demandes qui sont reçues de gouvernements, de services officiels, d'institutions et autres organismes, est effectué par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, avec le concours de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques. Une liste restreinte de candidats est établie qui est ensuite soumise à l'évaluation du Groupe consultatif.

24. Des bourses ont été attribuées à des ressortissants des pays suivants : Népal (1986); République-Unie de Tanzanie (1987); Chili (1988); Trinité-et-Tobago (1989)²; Sao Tomé-et-Principe (1990); Yougoslavie (1991); Thaïlande (1992); Kenya (1993)³; Cameroun et Seychelles (1994); Tonga (1995); Indonésie (1996); Samoa (1997); Nigéria et Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998); Barbade et Sri Lanka (1999); Kenya (2000); Bulgarie et République islamique d'Iran (2002); Cap-Vert et Colombie (2002)⁴; Argentine (2003); et Sri Lanka (2004).

25. Le Groupe consultatif doit se réunir au début de novembre 2005 pour choisir un candidat pour la vingtième bourse.

c) Activités concernant le droit commercial international

26. Les activités menées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et son secrétariat (la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, en relation avec le Programme d'assistance visent principalement à familiariser des fonctionnaires, des juristes et des chercheurs, en particulier de pays en développement, avec les travaux de la CNUDCI et les textes juridiques qui en sont issus.

27. La Commission, en application de la résolution 59/39 de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 2004, a poursuivi ses initiatives pour développer, par l'entremise de son secrétariat, son programme de formation et d'assistance technique. Elle a organisé des séminaires et des colloques dans de nombreux pays en développement dans le but d'aider ces derniers à adopter et à appliquer les textes de la CNUDCI. De plus, des membres du secrétariat de la Commission ont pris part à un certain nombre de séminaires et de cours financés par les institutions organisatrices ou par d'autres organisations en présentant des exposés. Dans sa résolution, l'Assemblée a une nouvelle fois demandé aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies, organisations, institutions et particuliers intéressés, de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et, le cas échéant, de financer des projets spéciaux et d'aider de toute autre manière le secrétariat de la Commission à financer et à organiser des séminaires et des colloques, en particulier dans des pays en développement. L'Assemblée a aussi engagé le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes d'aide au développement, ainsi que les gouvernements, à appuyer le programme de formation et d'assistance technique de la Commission, à coopérer avec celle-ci et à coordonner leurs activités avec les siennes.

28. Le site Web de la CNUDCI (<www.uncitral.org>) est conçu pour donner des informations sur la Commission aux gouvernements, aux représentants auprès de la Commission, aux chercheurs, aux praticiens et aux autres personnes s'intéressant aux travaux de la Commission. Il donne accès aux textes adoptés par la Commission et à la documentation préparatoire de la Commission et de ses groupes de travail, à la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI, au texte des conventions (y compris l'état des ratifications) et des lois types (y compris leur adoption par les États) issus des travaux de la Commission, à des documents d'archives et à d'autres textes relatifs au droit commercial international.

d) Activités ayant trait au droit des traités

29. La Section des traités de l'Organisation des Nations Unies a continué de développer son programme d'assistance technique sur le droit des traités et la pratique en la matière dans le cadre de la « Stratégie pour l'avènement d'une ère d'application du droit international : plan d'action ». Outre l'assistance technique et les conseils qui sont habituellement fournis aux missions permanentes auprès de l'ONU et aux responsables gouvernementaux chargés des questions juridiques ainsi qu'au Secrétariat de l'ONU sur l'enregistrement et la publication des traités et la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire, elle a également fourni une aide et des conseils sur les traités et instruments connexes enregistrés et conservés dans sa base de données et sur la rédaction des clauses finales des traités multilatéraux.

30. La Section des traités a organisé au Siège de l'ONU, en collaboration avec l'UNITAR, deux sessions de formation sur le droit des traités et la pratique en la matière. Des séminaires de formation ont eu lieu au Viet Nam les 4 et 5 novembre 2004, à la Barbade les 26 et 27 octobre 2004, pour la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et à Genève les 17 et 18 janvier 2005 pour la Commission économique pour l'Europe. Un certain nombre d'autres demandes de formation ont été reçues, mais le financement de ces activités demeure problématique. La Section des traités continue aussi de recevoir des demandes d'assistance en ce qui concerne l'application des traités au plan interne.

31. La manifestation « Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux » s'est déroulée du 14 au 16 septembre 2005. Au total, 265 formalités conventionnelles ont été accomplies lors de cette manifestation. La publication « Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux » est parue en mai et a été distribuée à toutes les missions permanentes, institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales, etc. En juin 2005, la Section des traités a organisé une table ronde sur le terrorisme en préparation de cette manifestation.

5. Publications**a) Collection des traités des Nations Unies**

32. Conformément aux souhaits des États Membres, la Section des traités a continué à améliorer et à renforcer son programme d'informatisation afin de faciliter le stockage, la recherche et la diffusion rapide des informations concernant les traités, dont la plupart figurent désormais sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies. Ce site s'est enrichi en 2005 d'un lien intitulé « Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux ». La Collection des traités des Nations Unies contient tous les traités publiés jusqu'en juillet 2004. De plus, des mesures sont prises en vue d'y faire figurer prochainement des copies certifiées conformes des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Les fonctions de recherche du site seront améliorées. Les utilisateurs des pays en développement, les organisations non gouvernementales, les gouvernements nationaux, les utilisateurs du système des Nations Unies et les membres de la Commission du droit international bénéficient d'un accès gratuit à ce site.

b) *Annuaire juridique des Nations Unies*

33. La Division de la codification a terminé et envoyé à l'impression les éditions de 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002 de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*. L'édition de 1998 (en anglais) devrait paraître sous peu.

c) *Recueil des sentences arbitrales*

34. La Division de la codification a achevé le volume 24 du *Recueil des sentences arbitrales* qui a été publié. Le volume 25 doit être publié fin 2005.

d) *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

35. Pendant la période à l'examen, le Secrétariat a continué de s'efforcer de réduire le retard pris dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ainsi que du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et ce, conformément à la résolution 59/44 de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 2004. Le rapport du Secrétaire général (A/60/124) indique où en sont les divers suppléments aux deux répertoires. De plus, les études du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ont été publiées sur Internet en anglais, en espagnol et en français.

e) *Autres publications*

36. En 2005, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a publié le n° 57 du *Bulletin du droit de la mer*. Ce périodique contient les informations les plus récentes sur le droit de la mer et les questions maritimes, notamment sur les lois nationales et les traités bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les décisions des tribunaux internationaux et des tribunaux d'arbitrage. La Division a également publié le n° 21 de la *Law of the Sea Information Circular*, publication qui renseigne sur les mesures prises par les États parties pour appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

37. Au cours de cette même période, la Division du droit commercial international a publié les résumés n°s 43 à 46 du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et le *Recueil analytique de jurisprudence concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises*. Elle a également élaboré le rapport sur l'état des ratifications et des textes promulgués à la suite des travaux de la Commission et la bibliographie récapitulative de la Commission dans les six langues de l'ONU. La Division du droit commercial international actualise à intervalles réguliers la bibliographie, telle qu'elle est publiée sur le site Web de la Commission.

6. *Diffusion des publications juridiques des Nations Unies*

38. Conformément au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général de 2003 sur le Programme d'assistance (A/58/446) et au paragraphe 1 de la résolution 58/73 de l'Assemblée générale autorisant l'exécution du Programme, des exemplaires des publications juridiques des Nations Unies parues en 2004 et 2005 ont été fournis aux organismes de pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à des institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, en faveur desquelles ces publications sont demandées par les États Membres

intéressés. La Cour internationale de Justice a continué à adresser des exemplaires de ses publications à des organismes bénéficiant du Programme.

B. Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

39. Outre sa participation, en coopération avec le Bureau des affaires juridiques, à l'Organisation du Programme de bourses de droit international et du programme de bourses régional en Thaïlande, l'UNITAR a mené en 2005 un certain nombre d'activités liées à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, y compris les suivantes : le Programme de bourses de formation à la fonction publique internationale organisé à Yaoundé, Paris et Genève du 4 janvier au 8 juillet 2005; une formation en droit international à l'intention de fonctionnaires du Tadjikistan; un programme de formation sur les aspects juridiques de la dette et de la gestion et de la négociation financières à l'intention des pays d'Afrique francophone et anglophone, des républiques d'Asie centrale, de l'Azerbaïdjan et d'autres pays; et un programme sur l'application du droit de l'environnement organisé en Jordanie du 7 au 10 mars 2005 et en Italie du 18 au 20 avril 2005. L'UNITAR a également organisé un certain nombre d'ateliers et de séminaires au Siège en 2005, notamment les suivants : l'atelier de l'UNITAR sur la négociation d'instruments juridiques internationaux, tenu du 19 au 22 avril 2005; l'atelier UNITAR/OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) sur la propriété intellectuelle internationale, tenu le 26 avril 2005; l'université d'été de l'UNITAR sur le thème « Problèmes mondiaux auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face : renforcer le respect de l'état de droit », tenue du 6 au 10 juin 2005; l'atelier de l'UNITAR sur le commerce international et la Table ronde de Doha, tenu du 29 août au 2 septembre 2005; et l'atelier UNITAR/FNUAP/OIM (Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation internationale pour les migrations) sur la traite des êtres humains, tenu les 18 et 19 octobre 2005.

III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme pendant l'exercice biennal 2006-2007

A. Observations générales

40. Au paragraphe 14 de sa résolution 58/73, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2004 et 2005 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le Programme, de lui faire des recommandations sur la réalisation de celui-ci dans les années à venir.

41. Le paragraphe ci-après énonce les directives et recommandations demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution. Pour formuler ces directives et recommandations, il a été tenu compte du fait que l'Assemblée, dans sa résolution, n'a pas prévu de nouvelles ressources budgétaires pour ce programme, s'en tenant au contraire pour le financement des activités prévues au niveau global des crédits ouverts et des contributions volontaires des États.

42. En substance, par conséquent, il est recommandé dans les paragraphes ci-après que l'ONU et les autres institutions poursuivent les activités en cours dans le cadre du Programme et les affinent et les développent si elles disposent de ressources supplémentaires grâce à des contributions volontaires. En principe, il ne devrait être entrepris d'activités nouvelles que si le niveau global des crédits ouverts ou des contributions volontaires le permet.

B. Activités de l'Organisation des Nations Unies

43. *Séminaire de droit international.* En principe, si les contributions volontaires des États demeurent suffisantes, de nouvelles sessions seront organisées en 2006 et 2007, en marge de celles de la Commission du droit international. Les dates de ces sessions devraient être arrêtées de manière à ce que les services voulus, y compris au besoin d'interprétation, puissent être assurés.

44. *Droit international public et autres activités.* Durant l'exercice 2006-2007, le Bureau des affaires juridiques et sa Division de la codification continueront de s'acquitter des diverses fonctions correspondant aux objectifs du Programme, telles qu'elles sont exposées dans le présent rapport, à savoir : la participation au Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de perfectionnement, la formation des stagiaires, les conférences sur des aspects du droit international, les services fournis pour assurer le secrétariat du Comité consultatif et de la Sixième Commission dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif au Programme d'assistance des Nations Unies, et la diffusion d'informations sur la codification et le développement progressif du droit international. En ce qui concerne la formation de stagiaires, il est dûment tenu compte de la répartition géographique dans leur sélection mais, en même temps, les possibilités existantes sont pleinement mises à profit, indépendamment de la nationalité.

45. *Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes : dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe.* Le Bureau des affaires juridiques continuera d'attribuer au moins une bourse par an, conformément aux règles et directives en la matière.

46. *Activités concernant le droit commercial international.* Les dispositions prises pour promouvoir la formation et l'assistance en matière de droit commercial international intéressent particulièrement les pays en développement. Par l'intermédiaire de la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, le Secrétaire général prendra les mesures requises durant l'exercice 2006-2007 pour suivre les recommandations qui lui ont été adressées à cet égard par la CNUDCI et par l'Assemblée générale.

47. *Publications.* Le Secrétariat de l'ONU devrait poursuivre ses efforts pour réduire le retard pris dans la publication du *Recueil des Traités des Nations Unies*⁵. Il devrait également continuer d'assurer la publication de textes présentant un intérêt juridique si possible, dans toutes les langues officielles de l'Organisation, sur les pages Internet de l'ONU ainsi que sur d'autres supports électroniques.

48. *Diffusion des publications juridiques des Nations Unies.* Des exemplaires des publications juridiques des Nations Unies qui paraîtront en 2006 et 2007 seront fournis aux organismes de pays en développement déjà bénéficiaires du Programme

et à des institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, en faveur desquelles ces publications sont demandées par les États Membres intéressés. Les nouvelles demandes seront étudiées au cas par cas, tout en tenant compte de la disponibilité des publications juridiques concernées.

49. *Bourses de perfectionnement offertes dans des établissements nationaux.* Les informations communiquées par les gouvernements concernant les bourses de perfectionnement offertes dans des établissements nationaux seront, à la demande de ces gouvernements, diffusées auprès de l'ensemble des États Membres.

50. *Programme de bourses de perfectionnement en droit international.* Un certain nombre de bourses devrait continuer d'être accordé chaque année dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation. Des bourses supplémentaires pourront aussi être financées par le Fonds d'affectation spéciale du Programme d'assistance, en fonction du montant des contributions volontaires reçues chaque année.

51. Le Programme devrait aussi être ouvert à un petit nombre d'observateurs, dont les gouvernements respectifs seraient prêts à couvrir les frais.

52. Il faudrait suivre les directives énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale, pour laquelle il est notamment souhaitable d'utiliser autant que possible les ressources et les installations mises à disposition par les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes, et nécessaire de veiller, lors de la nomination des conférenciers devant intervenir lors des séminaires du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, à ce que tous les grands systèmes juridiques et toutes les régions géographiques soient représentés. Aucun effort ne devrait être ménagé pour continuer à faire appel aux meilleurs conférenciers et à assurer la haute tenue des séminaires.

53. De plus, il faudrait assurer l'exécution du Programme de bourses en exploitant au maximum les ressources humaines et matérielles de l'Organisation, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles tout en pratiquant une politique d'austérité financière maximale. Dans la mesure du possible, les experts chargés de dispenser cet enseignement devraient être choisis parmi le personnel de l'Organisation, ce qui permettrait de ramener les honoraires de consultants à un minimum et de tirer pleinement parti des connaissances spécialisées du personnel de l'Organisation en droit international et dans les domaines connexes.

54. À partir de 1998, le Programme de bourses s'est déroulé dans une seule langue, anglais ou français en alternance, ce qui en a abaissé le coût par rapport à la formule bilingue antérieure, et en a aussi accru la qualité. La formule monolingue sera conservée en 2006 et 2007.

55. À l'invitation du Bureau des affaires juridiques, l'UNITAR devrait continuer à participer aux volets du Programme de bourses qui conviennent tout en respectant les directives exposées ci-dessus.

IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme

A. Exercice biennal 2004-2005

56. Parmi les activités menées au titre du Programme en 2004-2005, les éléments qui ont été financés au moyen de crédits inscrits au budget ordinaire sont la fourniture de publications juridiques des Nations Unies à des institutions de pays en développement et l'octroi, en fonction des ressources d'ensemble du Programme, d'un certain nombre de bourses de perfectionnement en droit international [voir résolution 58/73 de l'Assemblée générale, par. 2 a)].

57. Les frais de distribution et d'expédition des publications juridiques des Nations Unies aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits inscrits aux chapitres pertinents (services administratifs et services communs) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

58. Les frais de production des publications sont couverts par les crédits ouverts pour les programmes de fond dont relève chaque publication.

59. Pour le financement des dépenses afférentes à l'octroi par l'ONU d'un certain nombre de bourses en fonction des ressources d'ensemble du Programme, il a été proposé d'imputer un montant total de 391 300 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire.

60. Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/73 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci priaait de nouveau les États Membres et les institutions et les particuliers intéressés de verser des contributions volontaires, notamment pour financer le Programme, le Secrétaire général a adressé aux États Membres, le 17 février 2004 puis le 16 août 2005, une note appelant leur attention sur la résolution et sur le rapport de la Commission du droit international.

61. Pour le Séminaire de droit international de Genève, des contributions ont été versées en 2004 par les Gouvernements des pays suivants : Allemagne (12 179 dollars), Autriche (11 194 dollars), Finlande (4 975 dollars), Irlande (2 346 dollars), Mexique (7 500 dollars), Namibie (200 dollars), Norvège (3 651 dollars) et Suède (6 500 dollars). En 2005, des contributions ont été versées par l'Allemagne (11 628 dollars), la Finlande (5 284 dollars), le Mexique (7 500 dollars), la Nouvelle-Zélande (3 655 dollars), la République tchèque (3 000 dollars), la Suède (6 693 dollars) et la Suisse (10 620 dollars).

62. Pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les pays suivants ont versé des contributions en 2004 : Bahamas (500 dollars), Ghana (400 dollars), Monaco (10 000 dollars), Namibie (200 dollars), Saint-Siège (3 000 dollars) et Trinité-et-Tobago (508 dollars).

63. Pour la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, une contribution a été versée en 2004 par la Namibie (200 dollars). En 2005, les pays suivants ont versé des contributions : Monaco (10 000 dollars), Sri Lanka (1 000 dollars) et Trinité-et-Tobago (5 000 dollars).

64. Pour le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, des contributions ont été versées en 2004 par les Gouvernements des pays suivants : Singapour (2 000 dollars) et Suisse (42 542 dollars). En 2005, une contribution a été

versée par le Mexique (5 000 dollars). Des annonces de contribution ont en outre été faites par les pays suivants : Mexique (5 000 dollars) et Singapour (2 000 dollars).

65. Pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies, le Mexique a versé une contribution de 3 000 dollars. La Namibie a également versé une contribution de 200 dollars pendant la période considérée.

B. Exercice biennal 2006-2007

66. En admettant que les recommandations concernant les publications juridiques des Nations Unies soient adoptées, les frais de distribution et d'expédition des publications qui paraîtront en 2006 et 2007 seraient couverts par les montants prévus aux chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

67. En ce qui concerne l'attribution de bourses dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, et éventuellement le versement d'indemnités pour frais de voyage aux participants aux cours de perfectionnement régionaux organisés durant l'exercice biennal, un montant de 404 600 dollars serait inscrit au chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, en admettant que l'Assemblée générale approuve les directives et recommandations relatives à ces programmes.

68. Si l'Assemblée générale en décidait ainsi, le Secrétaire général lancerait à nouveau des appels pour obtenir le versement de contributions volontaires au Programme. Les fonds correspondants auraient comme les années précédentes pour principal objectif, sous réserve des considérations d'ordre pratique, de permettre d'accorder un plus grand nombre de bourses aux candidats originaires de pays en développement, en sus du minimum autorisé par l'Assemblée générale au titre des crédits ouverts au budget ordinaire.

V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition du Comité consultatif

69. Dans sa résolution 58/73, l'Assemblée générale a désigné 25 États Membres pour siéger au Comité consultatif du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007. Ces États sont les suivants : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République islamique d'Iran, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

B. Examen des rapports du Secrétaire général par le Comité consultatif à ses trente-neuvième et quarantième sessions

70. Au paragraphe 14 de sa résolution 58/73, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2004 et 2005.

71. Dans le cadre de l'établissement du rapport qu'il doit présenter en application de la résolution susmentionnée, le Secrétaire général a rédigé un rapport d'étape traitant des activités menées en 2004 par les divers organismes ayant participé à l'exécution du Programme¹, ainsi qu'un projet de rapport sur les activités menées en 2005 (A/AC.117/2005/L.1 et Corr.1).

72. À la trente-neuvième session du Comité consultatif, tenue le 11 novembre 2004, étaient représentés les membres du Comité ci-après : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Liban, Mexique, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Trinité-et-Tobago et Uruguay. Des représentants de l'UNITAR et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer étaient également présents.

73. À la quarantième session du Comité consultatif, tenue le 17 octobre 2005, les membres du Comité ci-après étaient représentés: Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, République tchèque, Soudan, Ukraine et Uruguay. Des représentants de l'UNITAR et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer étaient également présents.

74. La trente-neuvième session a été présidée par Robert Tachie-Menson (Ghana).

75. Au cours des deux sessions, George Korontzis, juriste hors classe de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, a fait office de secrétaire du Comité consultatif.

76. Le Comité consultatif a examiné à sa trente-neuvième session le rapport d'étape du Secrétaire général pour 2004¹ et, à sa quarantième session, le projet de rapport du Secrétaire général (A/AC.117/2005/L.1 et Corr.1).

77. À la trente-neuvième session, il a été expliqué que l'organisation de cours régionaux dépendait des ressources financières disponibles et que le gouvernement hôte fournissait généralement les moyens matériels voulus, les organisations non gouvernementales apportant souvent d'autres ressources.

78. À la quarantième session, certains membres ont suggéré que l'on établisse une unique base de données regroupant les informations sur les trois programmes de bourses de perfectionnement et sur chacun des cours régionaux. Il a toutefois été expliqué que les informations sur les bourses de perfectionnement et les cours régionaux provenaient de différentes sources et qu'il n'était pas toujours possible de prendre les dispositions relatives à ces bourses ou à ces cours dans les délais fixés.

79. Les membres du Comité ont exprimé l'espoir que l'accès en ligne à la base de données sur la Collection des traités des Nations Unies soit élargi. À l'heure qu'il était, tous les utilisateurs des pays en développement, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les membres de la famille des Nations Unies, les missions permanentes à New York, les administrations nationales, les étudiants et

universitaires, les organisations non gouvernementales, et les membres de la Commission du droit international bénéficiaient d'un accès gratuit à ce site. La Collection des traités était donc accessible partout où il existait un accès à Internet. En réponse à une question concernant le coût de l'établissement et du maintien de la Collection des traités et des bases de données nécessaires, il a été indiqué que le coût cumulé de l'opération, y compris la migration des données clients en cours, atteignait 1 718 807 dollars. Les coûts de développement et de maintenance prévus en 2006 s'élevaient à 30 000 dollars. Les recettes des ventes de l'année 2004 étaient évaluées, de façon approximative, à 183 000 dollars.

Notes

¹ OLA/UNPA/2005/CRP.1.

² La bourse a initialement été attribuée à un candidat de Sainte-Lucie, mais celui-ci n'a pas pu en faire usage pour des raisons personnelles; elle a donc été attribuée au lauréat de remplacement, originaire de la Trinité-et-Tobago.

³ Le candidat retenu n'a pu, pour des raisons personnelles, faire usage de la bourse et celle-ci n'a pu, faute de temps, être attribuée à un autre candidat.

⁴ Les boursiers des Seychelles (1994), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998), de la Barbade (1999), de Bulgarie (2001) et de Colombie (2002) ont chacun reçu un prix spécial.

⁵ Le retard entre la communication d'un traité et sa publication a été ramené à 11 mois.